

Consultation n°1/2022

Portant sur la Prestation de services d'expertise financière d'un cabinet/expert pour assister la gestion et le suivi financier du projet intitulé "Pilot Experiences for Improving Gender Equality in Research Organisations - R&I PEERS" financé par l'UE

Dans le cadre du programme HORIZON 2020 et en sa qualité de partenaire du projet intitulé « Pilot Experiences for Improving Gender Equality in Research Organisations » désigné par son acronyme R&I PEERS ; l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) se propose de lancer la présente consultation:

I- Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la sélection d'un cabinet ou d'un expert financier qui sera chargé de la prestation de services d'expertise financière relative à l'exécution et la clôture du projet Pilot Experiences for Improving Gender Equality in Research Organisations» désigné par son acronyme R&I PEERS .

II- Services demandés

- 1- L'exécution des transactions financières du projet notamment le paiement, l'achat, le retour des fonds.
- 2- L'accomplissement des procédures cambiales relatives à l'exécution du projet notamment le suivi du compte bancaire, le rapprochement des écarts et le calcul des agios bancaires.
- 3- L'examen des opérations financières.
- 4- L'accomplissement des procédures fiscales relatives à l'exécution du projet notamment les prélèvements fiscaux, le renouvellement des attestations d'exonération de TVA, le renouvellement et la restitution des bons de commande.
- 5- L'élaboration des Time Sheets des intervenants du projet.
- 6- L'élaboration du troisième rapport financier et du rapport final consolidé du projet.
- 7- L'assistance au comptable de l'ANPR notamment pour l'élaboration des états financiers relatifs au projet.

- 8- La soumission des rapports financiers dans la plateforme dédiée au projet.
- 9- La mise à la disposition du projet à la suite de la soumission du rapport financier final pour fournir toutes les clarifications demandées.
- 10- La clôture financière du projet.
- 11- La clôture du compte bancaire dédié au projet.
- 12- Toute activité relative à l'exécution financière du projet.

III- Cadre d'éligibilité

Les procédures d'exécution des opérations financières doivent être assujetties aux règles pertinentes du programme H2020 qui lui sont appliquées en tenant compte de l'applicabilité de la loi nationale.

IV- Durée de la période du troisième rapport

La durée de l'élaboration du troisième rapport couvre la période s'étalant du mois de Mai 2021 (M37) au mois d'Août 2022 (M52).

V- Durée de l'engagement

L'engagement prend fin trois mois à la suite de la soumission du rapport financier final.

VI- Conditions de participation

a- Conditions générales

- 1- Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible au programme HORIZON 2014-2020.
- 2- Le prestataire doit démontrer une maîtrise de la langue anglaise.
- 3- Déclaration sur l'honneur portant sur le défaut de condamnations pénales qui prévoient l'interdiction de travail avec les bureaux publiques ou d'autres types de privations ainsi que toute poursuite pour fraude fiscale.
- 4- Le candidat ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

b- Conditions professionnelles :

- 1- Le prestataire de services doit avoir les compétences d'un expert financier notamment :
 - Une expérience dans le domaine de la Coopération Internationale ;
 - Une expérience minimale de 5 ans ;
 - Une maîtrise de la langue anglaise

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les prestataires de services à la date limite de présentation des dossiers accompagnés des documents justificatifs.

VII- Critères de sélection

- 1- L'expérience professionnelle
- 2- L'ancienneté
- 3- L'expérience dans les projets de coopération avec l'UE
- 5- La lettre de motivation
- 6- La Maîtrise de la langue anglaise
- 7- Les Diplôme(s)
- 8- L'offre financière

VIII- Dépôt des offres

Les prestataires de services intéressés, qu'ils soient personnes physiques ou morales, doivent déposer leurs offres par courrier postal (rapide-post ou recommandée) ou les déposer directement au Bureau d'ordre de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique, avant le **05 Mars 2022**

- 1- Les offres devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante :

L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
6 Rue Ibn Al Jazzar, BP 177, Lafayette Tunis 1002 Tunisie

- 2- L'enveloppe doit être anonyme et doit porter la mention suivante : A ne pas ouvrir « Consultation N°1/2022 pour la sélection d'un prestataire de services d'expertise financière pour assister à la gestion et le suivi financier du projet R&I PEERS ».

IX- Documents à fournir

Les offres des participants doivent comporter :

- 1-une offre financière en TTC détaillée (HT, TVA et TTC)
- 2-Curriculum Vitae du prestataire de service
- 3-Documents/attestations liés aux conditions professionnelles
- 4-Copie de la pièce d'identité du prestataire de service (Fiscale ou C.I.N)
- 5-Déclaration sur l'honneur (voir conditions générales)

6- Une offre financière

X- Conditions d'élimination des offres

Seront dépourvus de la participation à la présente consultation les dossiers :

- 1- qui ne respectent pas l'anonymat au dépôt
- 2- reçus après la date limite de la consultation
- 3- qui dérogent à l'une des conditions générales
- 4- incomplets

Le Directeur Général de l'ANPR

Pr. Chedly Abdelly